

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 16 novembre 2023

Date de
convocation :
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
Mme DI BARTOLO Claire
M COUBETERGUES Benoit
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO-CHARNET Geneviève
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Isabelle VONNER a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Absent excusé :

- Monsieur BARBIER Olivier.

Madame GIAUFFRET Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

**POINT 8: CREATION D'UNE FERME MARAICHERE PEDAGOGIQUE BIO- DEMANDE
DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
NOS COMMUNES D'ABORD.**

006-21060006-20231116-2023-1118-DR
Reçu le 16/11/2023

Vu le dispositif Nos communes d'abord qui vise à soutenir en priorité les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété foncière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique.

Considérant que dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Nice Côte d'Azur, la commune d'Aspremont a acquis, via la SAFER, le 15 décembre 2022 le site de la Prairie, ancien domaine agricole, en friche, afin d'y installer un nouvel agriculteur en maraichage et oléiculture biologique sur une surface de 1 ha 86 a.

Considérant que le projet s'inscrit dans cet axe de financement.

Considérant le cout de l'opération estimé à 616 788 € HT soit 740 145€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de 300 000 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 vote contre Monsieur Gilles Le Morvan)

. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département des Alpes-Maritimes d'un montant de 300 000 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 novembre 2023



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE